

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance spéciale du 19 mai 2020

SÉANCE SPÉCIALE

Séance spéciale du Conseil de la Municipalité de Compton tenue le 19 mai 2020 exceptionnellement par visioconférence, conformément aux dispositions de l'arrêté # 2020-004 de la ministre de la Santé et des services sociaux en date du 15 mars 2020 et à laquelle ont pris part les membres du Conseil, à compter de 19 h.

Sont présents à l'ouverture de la présente séance les membres du Conseil suivants :

Poste	Nom	Présence
Maire	Bernard Vanasse	Présent
District 01	Sylvie Lemonde	Absente
District 02	Danielle Lanciaux	Présente
District 03	Jean-Pierre Charuest	Présent
District 04	Marc-André Desrochers	Présent
District 05	Benoît Bouthillette	Absent
District 06	Réjean Mégré	Présent
Total: 5	Présence: 5	Absence: 2

FORMANT LE QUORUM DU CONSEIL MUNICIPAL SOUS LA PRÉSIDENTE DU MAIRE

La secrétaire-trésorière adjointe, madame Marie-Claude Fournier, agit comme secrétaire.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Dépôt du certificat d'avis de convocation du secrétaire-trésorier
3. Demande d'aide financière pour les travaux admissibles dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL)*
4. Embauche de M. Daniel-Raphael Dubreuil au poste de journalier-chauffeur au Service des travaux publics
5. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Bernard Vanasse, préside la présente séance.

2. Dépôt du certificat d'avis de convocation du secrétaire-trésorier

La secrétaire-trésorière adjointe dépose le certificat de l'avis de convocation des membres du conseil pour la tenue de la présente séance.

3. Demande d'aide financière pour les travaux admissibles dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL)*

167-2020-05-19

Considérant que la Municipalité de Compton a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

Considérant que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de Coaticook a obtenu un avis favorable du ministère des Transports;



No de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance spéciale du 19 mai 2020

Considérant que la Municipalité de Compton désire présenter une demande d'aide financière au Ministère pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

Considérant que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Considérant que la Municipalité de Compton s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

Considérant que la Municipalité de Compton choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante:

- l'estimation détaillée du coût des travaux;

POURCES MOTIFS,

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU que le Conseil de la Municipalité de Compton autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité

4. Embauche de M. Daniel-Raphael Dubreuil au poste permanent de journalier-chauffeur au Service des travaux publics

168-2020-05-19

Considérant l'embauche de M. Daniel-Raphael Dubreuil au poste de journalier-chauffeur temporaire à temps plein au service des travaux publics le 2 décembre 2019;

Considérant que les tâches accomplies par M. Dubreuil depuis son embauche se sont révélées conformes aux exigences du poste;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

- a. de confirmer, en date de la présente, le statut permanent du poste de journalier-chauffeur occupé par M. Daniel-Raphael Dubreuil conditionnellement à la vérification des antécédents;
- b. que sa période de probation prendra fin le 2 juin 2020.

Adoptée à l'unanimité

cc : M. Daniel-Raphael Dubreuil
Travaux publics
Trésorerie
Dossier (2)

5. Levée de la séance

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance spéciale du 19 mai 2020

La séance est levée à 19 h 05

Bernard Vanasse
Maire

Marie-Claude Fournier
Secrétaire-trésorière adjointe

Je, Bernard Vanasse, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.